

21 avr 2006 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 21 avril 2006

## RDC

Envoi de deux militaires belges pour le contrôle de la chaîne de paiement des militaires congolais

Envoi de deux militaires belges pour le contrôle de la chaîne de paiement des militaires congolais

Sur proposition de M. André Flahaut, Ministre de la Défense, le Conseil des Ministres a autorisé l'envoi de deux militaires belges supplémentaires en République Démocratique du Congo (RDC), dans le cadre du projet européen de contrôle de la chaîne de paiement des militaires congolais. Le Conseil des Ministres a approuvé, le 20 janvier 2006, l'envoi de huit conseillers belges en RDC. Afin d'assurer un maximum de succès à cette mission, qui manque de contrôleurs sur le terrain, deux militaires belges supplémentaires seront mis en place pour une durée de 4 mois au sein des brigades intégrées congolaises. Les frais liés au personnel et au fonctionnement seront pris en charge par l'Union européenne

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe